

LIVRET D'ACCUEIL

# MECS FEJMI



JANVIER 2020

**MECS FEJM**

**MECS FOYER ÉDUCATIF DU JEUNE MEUSIEN**

**VERDUN**

**DIRECTEUR MECS**

Jean-Michel PREAU

**CHEF DE SERVICE EDUCATIF**

Françoise CATTANEO

30 PLACES MIXTES 14 – 18/21 ANS

FEJM 9 rue de la Marne 55100 VERDUN

Tél : 03 29 86 70 13

Mail : [mecs.fejm@amseaa.fr](mailto:mecs.fejm@amseaa.fr)

## PAGES

- 1** | **Le foyer éducatif du jeune meusien**
- 2** | **Situation géographique**
- 3** | **Présentation des lieux**
- 7** | **L'appartement expérimental**
- 8** | **L'équipe pluridisciplinaire de la MECS FEJM**
- 9** | **Les garanties souscrites en matière d'assurance**
- 9** | **La personne qualifiée**
- 10** | **La loi 2002-2 et ses modalités d'application**
  - La garantie des droits*
  - L'expression et la participation*
  - La prévention des risques*
  - La qualité du cadre de vie*
  - Le projet personnalisé*
- 12** | **Le Plan de Services Individualisé**
- 13** | **L'accompagnement socio-éducatif**
  - L'organisation interne de l'offre de service*
- 25** | **Les séjours de vacances**
- 27** | **La procédure d'admission**
- 28** | **La Charte des droits et libertés  
de la personne accueillie**

## LE FOYER EDUCATIF DU JEUNE MEUSIEN

Le Foyer Educatif du Jeune Meusien accueille un groupe mixte de 30 adolescents de 14 à 18/21 ans dans le cadre de la protection de l'enfance (art. 375 du code civil , Accueil Administratif) et dans le cadre pénal (ord. 45).

Le FEJM est ouvert 365 jours par an et 24 heures sur 24.

L'implantation du FEJM au centre ville de Verdun permet au jeune d'accéder à un environnement favorisant sa vie relationnelle et son ouverture sociale.

La ville de Verdun offre une diversité de services et d'infrastructures de qualité (établissements scolaires, médicaux, commerces, équipements sportifs et culturels). La situation de la MECS permet une bonne accessibilité à la gare multimodale.

Le foyer propose une prise en charge collective et individuelle. Il accueille 30 garçons et filles dans un bâtiment entouré d'un parc arboré, permettant détente, activités de loisirs et sportives.



## SITUATION GÉOGRAPHIQUE

VERDUN est une ville d'environ 18 000 habitants. Son statut de sous-préfecture et de ville d'Histoire lui confère un intérêt particulier et un dynamisme reconnu.

En 2018, le FEJM a été entièrement repensé dans son architecture pour répondre à l'évolution de l'accompagnement des adolescents.

L'organisation nouvelle permet de totalement sortir des inconvénients d'un grand collectif.

Des espaces de vie centrés sur la convivialité, le respect de l'intimité et des rythmes de vie du quotidien, sur l'autonomie ont été créés à chaque étage, l'un pour les filles, l'autre pour les garçons (salon, salle à manger, cuisine ouverte, buanderie, salon esthétique, dressing, salle de sports, salle de jeux).

Chaque chambre individuelle ou double est équipée d'une douche et de toilettes. Cet espace privé que chacun investit et décore à son goût, lui est accessible à tout moment.



# PRÉSENTATION DES LIEUX



Composé de 3 niveaux, le bâtiment est implanté dans un parc arboré et dispose d'un patio intérieur.



# PRESENTATION DES LIEUX

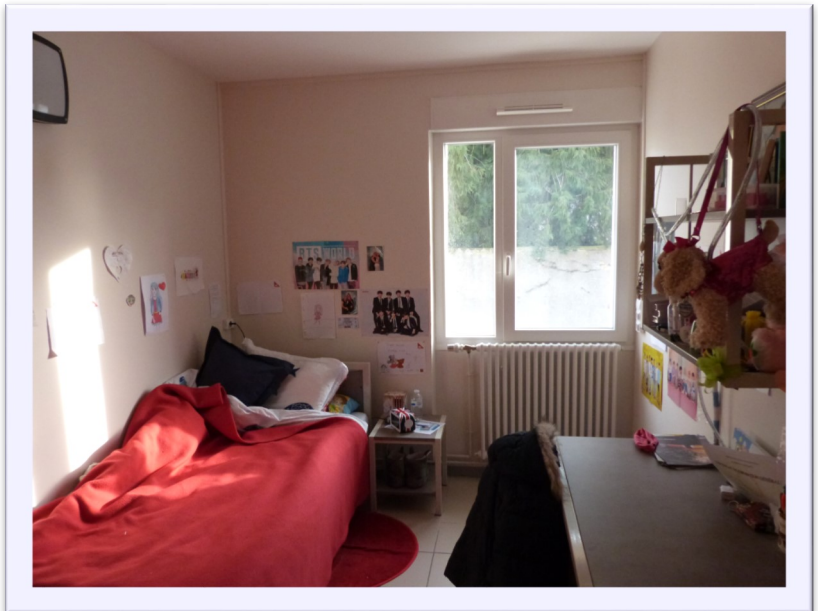


# LES ESPACES COLLECTIFS





## LES CHAMBRES



## L'APPARTEMENT EXPERIMENTAL

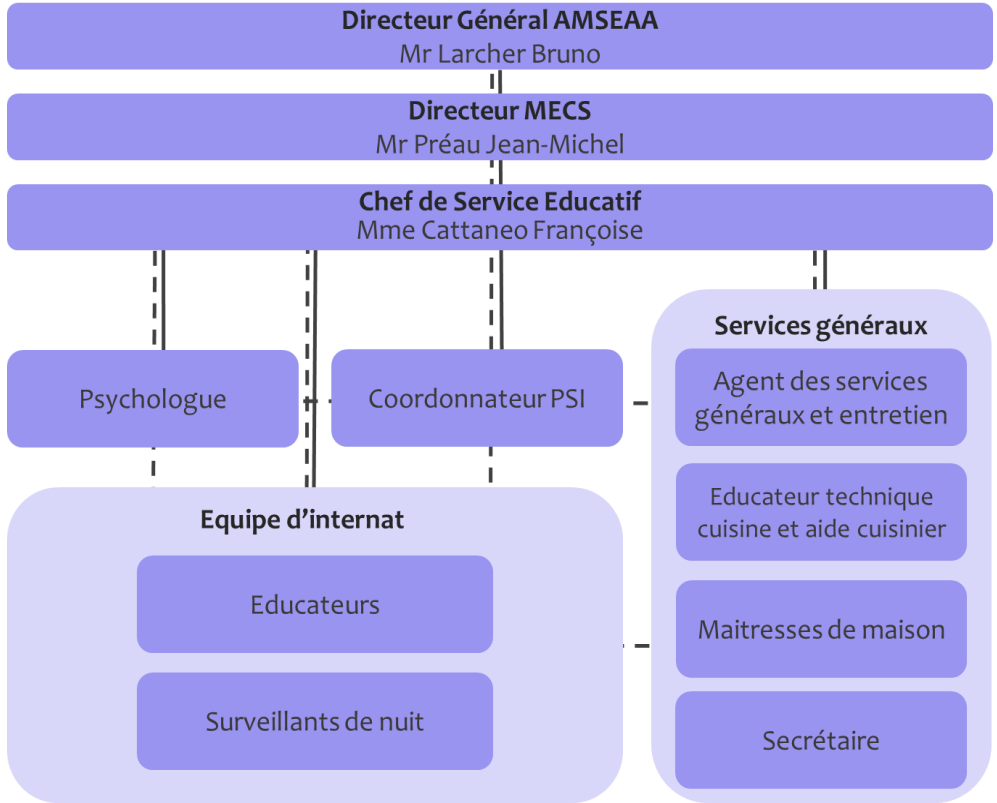


La MECS offre pour certains jeunes la possibilité de vivre la réalité de l'occupation d'un appartement durant un temps déterminé. Les objectifs travaillés avec le jeune sont entre autres :

- apprendre à gérer sa solitude,
- gestion de son temps : équilibre entre obligations scolaires et temps libre,
- relations avec le voisinage,
- organisation et anticipation de ses courses, confection des repas, ménage, respect d'un budget, etc.

Pendant ce séjour en appartement, le jeune garde sa chambre dans la partie collective de la MECS ce qui lui assure la sécurité nécessaire pour vivre cette expérience.

# L'ÉQUIPE DE LA MECS FEJM



--- Liens fonctionnels

— Liens hiérarchiques

## LES GARANTIES SOUSCRITES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

Les garanties souscrites en matière d'assurance sont couvertes au titre de la responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels, les atteintes à l'environnement et la responsabilité individuelle accident par le contrat RAQVAM de la MAIF.

## LA PERSONNE QUALIFIÉE

L'article L. 311-5 du code de l'action sociale et des familles est ainsi rédigé : «Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département, le directeur départemental de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental. La personne qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements ou services concernés, à l'intéressé ou à son représentant légal dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »

L'arrêté modificatif n° 2014/0632 du 10/06/2014 a fixé la liste des personnes qualifiées en Meuse .

- **Monsieur Roland WILLOCQ** est la personne qualifiée pour le secteur « Enfance ».
- **Monsieur François DOSE** est la personne qualifiée pour le secteur Social « Famille/Tutelle ».

**COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MEUSE : 03 29 45 77 55**

## LA LOI 2002-2 ET SES MODALITÉ D'APPLICATION

Cette loi a pour orientation première d'affirmer et de promouvoir les droits des bénéficiaires et de leur entourage.

### LA GARANTIE DES DROITS

La MECS FEJM garantit à la fois l'accès mais également le respect des droits fondamentaux des publics accueillis et de leurs représentants. Ces droits sont inscrits dans le fonctionnement quotidien du FEJM. L'analyse des pratiques, notamment au regard de la charte des droits et des libertés de la personne accueillie et des autres textes législatifs et réglementaires, l'expression et la participation des jeunes et de leur famille, la réactualisation du règlement de fonctionnement sont des éléments qui permettent de garantir les droits des usagers.

### L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION

La MECS FEJM crée les conditions d'une participation effective des jeunes par l'intermédiaire de plusieurs types d'expression complémentaires :

- **CDU** (Comité Des Usagers) : élection de délégués et de suppléants, nomination d'éducateurs référents, réunion trimestrielle avec le Chef de Service et le Directeur MECS. Un compte rendu est rédigé et signé par l'ensemble des participants. Il comprend les demandes des jeunes relatives à leur vie au quotidien. Une réponse leur est systématiquement apportée en temps réel ou en différé selon la nature de la demande. Cette dynamique vise à améliorer la vie quotidienne et peut modifier le règlement de fonctionnement.
- **Groupes d'expression** : à l'initiative des jeunes et de l'équipe éducative, des soirées thématiques sont organisées.
- **Enquête de satisfaction** : recueil du niveau de satisfaction des jeunes et de leurs familles sur l'offre de service et le déroulement de la prise en charge. Les résultats permettent d'alimenter la démarche d'amélioration continue.
- **Processus PSI** : l'approche PSI sollicite l'expression du jeune et de sa famille dans la compréhension de la situation, l'expression des besoins, la recherche de moyens et l'engagement dans leur projet personnalisé.

## LA PRÉVENTION DES RISQUES à la MECS FEJM:

- Prévention des risques liés à l'hébergement :
  - la sécurité des bâtiments et des espaces environnants,
  - la sécurité durant les nuits,
  - la sécurité des logements loués,
  - la vétusté des locaux,
  - l'assurance des logements.
- Prévention des risques lors des activités des jeunes :
  - dans la vie quotidienne,
  - les activités intramuros et extérieures,
  - les stages extérieurs avec convention AMSEAA,
  - les déplacements,
  - les chantiers et les séjours de vacances.
- Prévention des risques de violences :
  - celles des usagers entre eux,
  - celles des personnes extérieures envers les usagers,
  - celles des usagers à l'égard des professionnels,
  - celles de l'institution et des professionnels envers les usagers.

**Les cadres assurent 24h/24 une permanence à deux niveaux : la MECS et la Direction Générale.**

## LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Pour garantir un cadre de vie de qualité, l'association a fait le choix d'implanter ses établissements au cœur des villes pour favoriser une bonne accessibilité (bus, trains...) et permettre une proximité de l'offre de service (établissements scolaires, de santé, administrations et services, commerces, équipements sportifs et culturels, etc.).

Dans une volonté de renforcer la culture de bientraitance, une réflexion permanente est menée autour de la qualité des espaces de vie collectifs et individuels à destination des jeunes et des personnels. La mise en œuvre d'une politique d'amortissement permet une gestion optimisée de l'immobilier et des matériels. L'aménagement des espaces de vie intérieurs est régulièrement interrogé et repensé en fonction de l'évolution des besoins du public accueilli.

La MECS FEJM dispose d'un agent d'entretien qui assure, au quotidien, la maintenance des locaux : usage courant et dégradations.

## LE PLAN DE SERVICES INDIVIDUALISÉ

Chaque jeune admis au « FEJM » bénéficie d'un projet personnalisé avec une prise en charge à la fois collective et individuelle. Accompagné par l'éducateur référent PSI et le psychologue, le jeune et ses proches sont invités à s'engager dans le processus du Plan de Services Individualisé (PSI).

Il consiste, en concertation avec le jeune et ses proches :

- à les accompagner dans la connaissance et la valorisation de leurs compétences,
- à favoriser la parentalité dans toutes ses dimensions solidaires s'inscrivant dans l'intérêt supérieur de l'enfant,
- à mettre en place des moyens pour répondre aux besoins non satisfaits ce qui va permettre de faire diminuer ou disparaître les difficultés repérées,
- à s'appuyer sur la conjugaison des perceptions du jeune, de ses proches, des travailleurs sociaux dans le respect du cadre posé par la décision judiciaire ou administrative,
- à travailler en priorité les propositions sur lesquelles tout le monde est en accord tout en prenant en compte les divergences de point de vue,
- à coordonner et organiser les moyens puis en évaluer les résultats.

L'évolution de la situation implique d'adapter les moyens mis en place aussi souvent que nécessaire et au maximum tous les 6 mois.

Ce processus du PSI est animé par la Coordinnatrice PSI qui organise et garantit son bon déroulement.

# L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF

L'accompagnement à la MECS FEJM propose une réponse à l'ensemble des besoins des jeunes qui nous sont confiés. Le jeune est pris en compte dans sa globalité mais pour faciliter la compréhension de l'offre de service, nous avons fait le choix d'une présentation reprenant les 6 niveaux PSI. Chaque moyen proposé est bien sûr à considérer dans une vision globale et transversale. Les besoins qu'ils soient spécifiques ou généraux peuvent trouver leurs réponses dans le collectif ou l'individuel. C'est la conjugaison des besoins spécifiques et généraux qui va déterminer l'accompagnement psycho-socio-éducatif.

## **LES BESOINS GENERAUX :**

Ils correspondent aux besoins nécessaires au bon développement du jeune accueilli. Ils trouvent une réponse adaptée dans un cadre de vie structuré, contenant et bienveillant, un accompagnement éducatif, sanitaire, culturel, social, scolaire, etc.

Le règlement de fonctionnement donne le cadre de l'accompagnement.

## **LES BESOINS SPECIFIQUES :**

Ils renvoient aux capacités, aux potentialités et aux fragilités repérées qui justifient l'action éducative. Ils ouvrent le champ des perspectives de changement.

Le processus PSI répond aux besoins identifiés par la mise en place d'actions concrètes permettant de les satisfaire.



## L'ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE

Quels que soient les besoins spécifiques ou généraux, l'offre de service s'organise autour des 6 niveaux PSI :

### NIVEAU RELATIONNEL

L'accompagnement socio-éducatif dans le cadre de la vie collective et l'accompagnement individualisé favorisent les interactions avec les autres : relations avec les pairs, relations avec les plus jeunes et relations avec les adultes.

Les moments de vie collective (repas, jeux de société, TV, sorties extérieures, ateliers VRAIS, ateliers esthétiques...) contribuent à développer des relations adaptées socialement et à décrypter les codes psycho-sociaux.

L'équipe éducative est attentive à la mise en œuvre de relations bienveillantes et adaptées (attitude correcte, respect d'autrui, refus de toutes formes de violence et de discrimination, etc.). Il s'agit également de prévenir et lutter contre le sexisme, l'homophobie, le racisme et les différentes formes de discriminations.

Les jeunes sont invités à s'intéresser et s'investir dans des actions de sensibilisation au respect de l'autre, au foyer comme à l'extérieur : PAEJ (forum théâtre), événement culturel.

Les liens amicaux et solidaires sont encouragés sous toutes leurs formes et quel que soit le contexte. Ces liens amicaux essentiels au bon développement de l'adolescent sont favorisés par la MECS à l'occasion de nombreuses activités sportives, culturelles ou de loisirs proposés par l'équipe ou des clubs et associations. Pour ceux de la sphère privée individuelle, le parti pris est d'accompagner le projet du jeune en lui donnant les moyens organisationnels (dans la mesure du possible) en s'assurant de sa sécurité.

Le travail sur le positionnement et la communication dans les interactions vise à faire évoluer les situations conflictuelles et agressives, l'isolement, la timidité, les problèmes avec l'autorité, l'évitement, les relations de confiance, etc.

C'est de façon pluridisciplinaire que les compétences psycho-sociales sont abordées. Le travail d'analyse et de reprise est mené par l'ensemble des professionnels conjointement ou individuellement (chef de service, psychologue, éducateurs, coordonnateur PSI, maîtresse de maison, services généraux). Il s'agit d'éclairer la complexité des situations qui ouvre le champ des possibles.

Nous sommes attentifs à l'impact des nouvelles technologies de communication ; les adolescents que nous accueillons sont inscrits dans les réalités de notre société hyper connectée. La MECS leur permet un accès internet et sont accompagnés et sensibilisés sur l'usage de ces modes de communication.

La MECS mène également des actions spécifiques qui contribuent au développement de l'altruisme via la participation à des activités d'entraide ou le partenariat avec des associations et des collectivités locales (participation à l'organisation de bourses aux vêtements, du semi-marathon de la grande guerre, à l'opération « J'aime ma ville propre », à la marche Octobre Rose, etc.).

L'adolescence est une période essentielle notamment en ce qui concerne les relations aux autres, les premières relations amoureuses, la sexualité.

Par le biais d'entretiens individuels et d'échanges collectifs, l'équipe éducative accompagne et soutient les jeunes dans l'étayage de leurs relations pour répondre aux besoins généraux d'éducation à la Vie Relationnelle, Affective, Intime et Sexuelle. Ces temps visent à apporter des informations fiables sur des thèmes divers et variés en partant des représentations et des préoccupations des jeunes. Les questions classiques de vie amoureuse, mais aussi les notions de rapport à son propre corps, à la sexualité, l'image de soi, la loi, le consentement, les rapports et différences hommes/femmes, la contraception, les notions de désir, de plaisir, d'orientation sexuelle sont abordés.

L'objectif est de ne pas s'arrêter à la prévention des risques mais de se placer dans une logique positive de santé globale et d'épanouissement.

Nous collaborons avec le Centre de planification, le CDIFF, le pôle mère-enfant, les sages-femmes libérales, le PAEJ, etc.

## NIVEAU PERSONNALITE

Le processus du Plan de Services *Individualisé* résonne particulièrement avec le niveau personnalité marqué par son caractère très individuel.

Nous sommes attentifs au respect et à la reconnaissance de la dimension psychique de la personne : intégration des cycles de vie et histoire, gestion émotionnelle, estime de soi et reconnaissance, modèles et projets identificatoires, mouvements pulsionnels, types d'attachement, mécanismes d'adaptation et de défense, clinique du trauma, stress et inhibition, deuil et clivage, nouvelle organisation de personnalité, processus inconscients, etc.

L'équipe propose des accompagnements et des actions pour aider le jeune à mieux se connaître, à évoluer dans son attitude et ses comportements et à soutenir son épanouissement personnel, en acceptant les inévitables paradoxes et ambivalences.

Le vivre avec, la présence aux événements et le partage émotionnel créent des liens d'affiliation entre l'équipe et les jeunes accompagnés facilitant à la fois l'évaluation et la satisfaction des besoins à satisfaire.

L'ensemble des adultes favorise la communication au quotidien et peut se rendre disponible lorsque le jeune ressent la nécessité de partager ses émotions, questionnements. L'organisation du quotidien a été pensée pour apaiser les tensions, diminuer les facteurs de stress, privilégier la convivialité pour favoriser les relations sécurisées et contenantes. La présence quotidienne des maîtresses de maison apporte de la stabilité et de la continuité.

Le groupe restreint plus intimiste, les garçons au deuxième étage et les filles au premier, facilite chaleur humaine et ambiance familiale dans les espaces de vie : salon confortable, cuisine ouverte sur un espace repas, etc.

En fonction de ses besoins, le jeune peut bénéficier :

- d'entretiens individuels jeune/référent dans le cadre du PSI au sein de la MECS ou lors de moments privilégiés à l'extérieur (restaurant, sortie...),
- d'entretiens cliniques réguliers ou ponctuels avec le psychologue de la structure,
- d'entretien conjoint jeune/ psychologue/éducateur référent PSI,
- de temps d'écoute, d'échange, de partage à la demande du jeune lors de la vie quotidienne, etc.,
- d'une prise en charge spécialisée (Centre Médico Psychologique, Centre Médico Psycho-Pédagogique, etc.),
- de reconnaissance et compensation du handicap,
- de séances auprès d'ostéopathe, relaxologue, esthéticienne,
- de toutes activités visant à l'apaisement et au bien-être.

## NIVEAU SCOLAIRE/PROFESSIONNEL

Les jeunes accueillis sont majoritairement inscrits dans les établissements scolaires ou à visée professionnelle environnant le FEJM ou au-delà du territoire en adéquation avec leur projet.

Un grand nombre de jeunes accueillis ont une réussite scolaire entravée par de multiples facteurs liés aux nombreux aléas auxquels ils ont été confrontés.

Il est parfois nécessaire de s'appuyer sur des bilans de compétences effectués par le CIO, pour envisager avec le jeune et sa famille un parcours adapté (nouvelle orientation scolaire, DAIP, demande MDPH, etc.)

L'équipe proposera également des activités en interne, des actions de remise à niveau scolaire et, selon l'âge, des immersions professionnelles afin que le jeune puisse affiner ses choix quant à son projet de vie (découverte de métiers, compétences attendues, réalités professionnelles, etc.) Ces immersions sont réalisées par le biais d'une convention de stage co-signée par le jeune, le responsable de la MECS, les parents et l'entreprise concernée.

Pour chaque établissement scolaire un éducateur référent de la MECS est chargé de faire le lien régulièrement avec l'équipe enseignante (rencontres, téléphone ou sites internet) sur les résultats scolaires et l'attitude de jeune au sein de son établissement (relations avec ses pairs, équipes pédagogiques). Les parents sont informés du déroulement de la scolarité de leur enfant (réunion parents/professeurs par exemple) et peuvent s'y investir. Ils sont tout comme l'ASE destinataires des bulletins scolaires.

Pour les jeunes en contrat d'apprentissage, l'éducateur en charge du suivi professionnel fait régulièrement le lien avec les employeurs et les CFA.

Du soutien et de l'aide aux devoirs sont proposés tous les soirs de façon individuelle ou collective. Des équipements informatiques sont à la disposition de chacun pour réaliser leur travail personnel. Aux côtés de l'équipe éducative qui assure quotidiennement l'accompagnement à la scolarité, des bénévoles ou des volontaires en service civique peuvent participer au soutien scolaire.

Nous essayons de promouvoir l'investissement du savoir, de la connaissance, en particulier dans le domaine scolaire, mais aussi dans toutes les autres sphères, notamment la culture (accès aux livres, au cinéma, expositions...). Toutes les occasions sont utilisées comme support de cette ouverture au monde.

Le FEJM a développé un large réseau d'entreprises et de dispositifs d'insertion qui peuvent accueillir des jeunes en immersion professionnelle ou lors de stage scolaire.

L'équipe s'appuie également sur les dispositifs de droit commun : Missions Locales, Pôle Emploi, chambres consulaires, etc.

Tous les ans, en fin d'année scolaire, la MECS organise une cérémonie au cours de laquelle sont félicités et récompensés les jeunes ayant réussi leur examen ou diplôme : CFG, brevet des collèges, BEP, CAP, BAC, BTS.

## NIVEAU FAMILIAL

La vie familiale au sens large (y compris les proches) dans son histoire, son mode de fonctionnement actuel et son évolution est une dimension essentielle de l'accompagnement de chaque jeune.

La MECS a la volonté de favoriser au maximum la collaboration avec la famille et les proches.

Dès la préadmission nous souhaitons leur présence afin de les associer le plus tôt possible à la prise en charge proposée par la MECS.

Nous devons favoriser la parentalité dans toutes ses dimensions solidaires s'inscrivant dans l'intérêt supérieur du jeune.

Donner un réel espace à la parentalité nécessite de se rendre disponible auprès des familles et de s'adapter au maximum à leurs contraintes pour faciliter leur investissement. En cas de séparation familiale nous sommes attentifs à proposer des temps de travail différenciés.

L'équipe est sensible aux phénomènes d'isomorphisme et de résonance, elle en utilise l'analyse et le décryptage pour mieux accompagner le jeune et ses proches.

Nous sommes attentifs à prendre en compte les loyautés visibles ou invisibles qui traversent les systèmes familiaux.

Les parents ou personne ressource sont invités dans le processus PSI à participer et à s'engager dans le projet du jeune. Les éléments du projet personnalisé sont formalisés et remis à chacun sous forme d'avenants au DIPC.

Le travail éducatif s'adapte en fonction des situations et accompagne chaque jeune dans sa relation avec sa famille dans le respect de l'autorité parentale :

- proposition et invitation au processus PSI,
- visite de la structure et de l'espace de vie de leur enfant, ainsi que présentation des membres de l'équipe,
- permettre aux parents d'être présents à tous les moments significatifs de la vie leur enfant,

- proposition d'entretiens familiaux avec le jeune, ses parents et le référent PSI, à domicile ou à la MECS,
- proposition d'entretiens familiaux avec le psychologue,
- partage des informations : rencontres au domicile ou au foyer, appels téléphoniques, mails, fiches d'information ou d'incident,
- financement des transports du jeune pour se rendre en famille.

## NIVEAU CORPOREL

Ce niveau englobe tout ce qui touche au corps en termes de développement physique et moteur, de santé, d'alimentation, de sport, d'hygiène, de sexualité, d'addictions, de présentation de soi. Dans une logique d'éducation à la santé, il s'agit de proposer les informations et les éléments de connaissances fiables, de prévenir les risques et mises en danger et de développer les comportements protecteurs.

Nous prenons en compte la diversité des origines, des idées reçues, des convictions, des croyances occultes, etc. En fonction de ces diverses représentations nous travaillons la question des soins, de leurs natures, de leurs cohérences et de l'immédiateté de leurs effets. Il s'agit également d'aborder les réticences à consulter, les incompréhensions vis-à-vis des traitements et des soins prodigués. L'état de santé est abordé en terme de points forts, de fragilités afin d'accéder à un investissement positif et équilibré du corporel.

Nous sommes attentifs aux interactions réciproques entre les dimensions somatiques et psychiques.

La santé : Selon l'OMS « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »

Au sein du pôle santé, le médecin, les référents addictions et les référents santé du FEJM sont chargés de mettre en place des informations et des actions de prévention collective ou individuelle (sexualité, alimentation, addictions, hygiène bucco-dentaire etc.) Ils peuvent s'appuyer sur différents partenaires (centre de planification, MDA, Centre'Aid, MJC, etc.).

Chaque jeune accueilli bénéficie, dès son admission, d'un bilan complet auprès du Centre de Médecine Préventive, renouvelé chaque année. Les résultats sont transmis au jeune, à sa famille et à leur médecin traitant ainsi qu'au médecin du pôle santé.

Afin d'accéder ou de maintenir un état de santé satisfaisant, chaque jeune est accompagné par l'équipe éducative et éventuellement le médecin du pôle santé dans son suivi médical classique. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un accès aux soins prescrits médicalement. La prise en charge tient compte des situations de handicap ponctuel ou durable (espace de vie adapté, accompagnement dans les démarches auprès de la MDPH).

Quand des soins spécifiques s'avèrent nécessaires, le jeune est orienté vers le professionnel de santé spécialisé tant sur le département de la Meuse que vers des départements voisins. La MECS permet aux adolescents d'accéder à des soins de santé même si ces derniers ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie (ostéopathe, relaxologue..).

Les familles sont systématiquement associées aux démarches de santé concernant leur enfant. Les autorisations parentales sont systématiquement demandées pour chaque type d'intervention.

Un éducateur accompagne le jeune à ses rendez-vous médicaux si besoin ainsi que dans les démarches administratives pour le choix du médecin référent. Les parents sont associés à cette démarche et peuvent en fonction de leur droit accompagner leur enfant.

En fonction de son âge et de sa maturité, chaque jeune est encouragé à gérer ses rdv et à s'y rendre seul, à s'occuper de ses documents administratifs (mettre à jour sa carte vitale, transmettre des documents à la sécurité sociale, complémentaire santé CMU, arrêt maladie, etc.).



## Prendre soin de soi :

Le FEJM travaille autour de « l'image de soi » à travers des accompagnements individuels et des ateliers collectifs. Le foyer dispose d'une « salle esthétique » et d'un « dressing » équipés permettant d'organiser des ateliers coiffure, maquillage, soin du visage, présentation de soi etc.

Chaque chambre individuelle ou double est équipée d'une douche et d'un sanitaire afin de faciliter la gestion et l'autonomisation de l'hygiène corporelle dans un cadre d'intimité.

Afin que l'accompagnement soit spécifique à chaque jeune, les éducateurs s'appuient sur le « faire avec » pour leur donner des conseils appropriés : entretien de son espace de vie, achat de produits d'hygiène adaptés aux besoins de chacun, aide à la préparation des repas équilibrés.

Le fonctionnement de la cuisine centrale amène le cuisinier de la MECS à élaborer les menus avec les compétences d'une diététicienne. Toutes les six semaines, un groupe de jeunes et le cuisinier se réunissent dans le cadre d'une commission menus afin d'échanger autour des futurs repas servis dans le respect de l'équilibre alimentaire.

Tout au long de l'année, des éducateurs qualifiés proposent des activités sportives variées en fonction des désirs, des envies et compétences de chacun. La MECS dispose d'une salle de sport et d'un espace extérieur équipés (tables de pingpong, matériel de renforcement musculaire, vélo elliptique, panier de basket, VTT et matériel de ski).

Lors de séjours en camps ou lors des week-ends, les jeunes ont l'occasion de découvrir de nombreuses activités (ski, rafting, parapente, spéléologie, canyoning, char à voile...). Dans le cadre d'un partenariat avec le Grand Verdun un gymnase est à notre disposition une soirée par semaine et nous proposons un accès permanent à l'aquadrome.

## NIVEAU SOCIAL

L'équipe éducative veille, au quotidien, à travailler les principes fondamentaux du respect de la loi et des règles de vie en société. Le règlement de fonctionnement vient en appui de cette démarche. Le respect réciproque des uns et des autres, jeunes ou adultes, est la base de la vie en société : il passe par l'observation des règles de politesse et de savoir-vivre, le refus de la violence (physique, verbale, psychologique) et l'acceptation de la différence. La charte des droits et libertés de la personne accueillie est affichée dans le hall d'entrée du FEJM et dans la salle PSI ; chacun s'y réfère pour en faire respecter les différents principes. L'équipe éducative a un devoir d'exemplarité dans ce domaine puisqu'elle constitue un modèle identificatoire de référence.

L'équipe éducative accompagne les jeunes accueillis selon leur âge et degré de maturité vers l'autonomie fonctionnelle. Afin d'évaluer l'autonomie des jeunes, l'équipe dispose de grilles d'évaluation sous forme de questionnaires destinés au jeune, sa famille et l'éducateur référent.

L'analyse de ces questionnaires met en évidence les compétences acquises par le jeune et celles qui devront nécessiter des expériences, des mises en situations permettant l'acquisition de nouveaux savoirs.

De manière transversale la prise en charge quotidienne permet aux jeunes de travailler différentes thématiques :

- gestion de son temps,
- entretien de sa chambre (ménage, rangement),
- élaboration de menus, courses, préparation des repas, vaisselle, etc.,
- gestion du linge (lavage, séchage, repassage, etc.),
- organisation de ses transports,
- gestion budgétaire (épargne, gestion des comptes, relations avec la banque, etc.),
- démarches administratives et sociales (acquisition de papiers d'identité, démarches de régularisation, recensement, participation à la Journée de Défense et à la Citoyenne, inscription électorale...),

- gestion de ses documents (décryptage des fiches de salaire et de tous les documents utiles à la vie sociale, etc.).

L'équipe éducative favorise la socialisation par la mise en place d'activités tournées vers l'extérieur : camps, manifestations sportives et culturelles, visite de musées, découverte des territoires, actions de bénévolat.

Chaque jeune est encouragé, selon ses goûts et ses centres d'intérêts, à s'inscrire dans le tissu associatif local (clubs sportifs, artistiques, socio-culturels). L'équipe éducative encourage la pérennisation de la participation du jeune.

Les jeunes majeurs sont soutenus dans leurs recherches « job d'été ou contrat étudiant » pour gagner de l'argent durant les vacances ou les week-ends.

# LES SÉJOURS DE VACANCES

Les jeunes pris en charge par l'AMSEAA participent à un ensemble de projets ou de séjours de vacances organisés par la MECS dans le respect des droits de visite et d'hébergement des familles, en lien avec les engagements pris lors du PSI et en accord avec les responsables du service enfance du Conseil Départemental.

Ces temps constituent des moments de dépaysement et de rupture du rythme quotidien des jeunes. Ils favorisent le « vivre ensemble », des temps de partage entre jeunes et adultes, le respect mutuel.

Les séjours se déroulent régulièrement à Sainte-Foy-en-Tarentaise (Savoie) et Villefort (Lozère). La MECS FEJM y a développé des partenariats avec les communes et associations locales.

Certains séjours se font autour d'une alternance d'activités de loisirs et de chantiers d'intérêt général (débroussaillage, peinture, maçonnerie, etc.). En récompense les jeunes peuvent découvrir les joies du ski en février ou d'autres activités à fortes sensations (para pente, canyoning..) qui sont financées en partie par nos partenaires.

Les séjours s'organisent sur chaque période de vacances scolaires. La durée moyenne est de 8 jours pour les périodes courtes et de 2 x 3 semaines pour les vacances d'été. En dehors de Ste-Foy et Villefort, d'autres destinations permettent de varier les découvertes et dépaysements.

# LES SÉJOURS DE VACANCES



# LA PROCÉDURE D'ADMISSION

Le choix d'admission est défini conjointement avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance selon : l'intérêt et les besoins du jeune, la capacité à répondre aux besoins du jeune, la proximité de la famille et la place dans la structure.

Une rencontre de préadmission est organisée par la MECS. La Chef de Service Educatif et la coordonnatrice PSI accueillent le jeune, la famille et/ou les personnes ressources et les travailleurs sociaux en charge de la situation. La rencontre a pour objectifs :

- d'échanger avec le jeune et sa famille sur son parcours et les motifs de la demande d'accueil,
- d'aborder le type de placement, de préciser les droits de visite et d'hébergement afin de les rendre opérationnels dès l'accueil du jeune,
- de présenter et de visiter l'établissement,
- d'explicitier les principes fondamentaux du processus PSI et son éthique,
- de mesurer la pertinence de l'orientation.

Pour l'admission, la CSE, la coordonnatrice PSI et l'éducateur référent MECS accueillent le jeune , sa famille et/ou les personnes ressources et le référent ASE.

Les documents institutionnels sont remis : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, tableau du processus PSI de la MECS FEJM. Le Document Individuel de Prise en Charge est finalisé et signé lors de cette rencontre. Une copie est transmise aux parents et au jeune.

# LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

La loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a notamment pour objectif de développer les droits des usagers fréquentant les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, parue dans l'annexe à l'arrêté du 8 septembre 2003 et mentionnée à l'article L 311-4 du code de l'action sociale et des familles, est un des sept nouveaux outils pour l'exercice de ces droits.

## Article 1er

### **PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION**

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

## Article 2

### **DROIT À UNE PRISE EN CHARGE OU À UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ**

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

## Article 3

### **DROIT À L'INFORMATION**

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi et la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

## Article 3

### **PRINCIPE DU LIBRE CHOIX, DU CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ ET DE LA PARTICIPATION**

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

- 1) La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge.
- 2) Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.
- 3) Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement.

Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas d'exercer directement.



Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et représentation qui figurent au code de la santé publique.

La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

## Article 5

### **DROIT À LA RENONCIATION**

La personne peut à tout moment renoncer, par écrit, aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions des capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

## Article 6

### **DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX**

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions en justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

## Article 7

### **DROIT À LA PROTECTION**

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

## Article 8

### **DROIT À L'AUTONOMIE**

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

## Article 9

### **PRINCIPE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN**

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

## Article 10

### **DROIT À L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES ATTRIBUÉS À LA PERSONNE ACCUEILLIE**

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

## Article 11

### **DROIT À LA PRATIQUE RELIGIEUSE**

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite des représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement et service.

## Article 12

### **RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITÉ**

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.



ASSOCIATION MEUSIENNE  
POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES

1 RUE DU CLOS DE JARDIN FONTAINE - 55840 THIERVILLE SUR MEUSE

TÉL. : 03 29 86 09 90

[www.amseaa.fr](http://www.amseaa.fr)